



Module de climatisation donnant sur le terrain de mon voisin

Par **claire40**, le **17/03/2024** à **15:43**

bonjour,

En Octobre 2022, j'ai acheté une maison de ville (sans jardin) qui posédait déjà une climatisation. Le module extérieur du climatiseur donnant sur le chemin de mon voisin. Le précédent propriétaire de mon bien avait eu l'accord verbal du voisin pour l'instalaion.

Aujourd'hui , je souhaite changer de climatiseur , tout en concervant le module extérieur au même endroit.

Je suis allée voir mon voisin pour l'informer du passage d'artisan , afin de faire des devis. Et là , il m'informe qu'il souhaite que je retire le module , alors que ça fait plusieurs année qu'il est en place.

Ai-je un recours possible ?

Petite précision , je suis en face d'une église classée ,l' installer ailleurs est impossible.

En vous remerciant de votre attention et de vos conseils.

Par **yapasdequoi**, le **17/03/2024** à **20:57**

Bonjour,

Un accord oral n'a aucune valeur juridique.

Ce climatiseur surplombe-t-il la propriété du voisin ?

L'empiètement est imprescriptible, le voisin peut donc obtenir en justice sa suppression.

Ou alors vous lui achetez une servitude et payez une "juste indemnité". Reste à négocier ... surtout si le nouveau système serait moins bruyant ? plus petit ? moins "moche" ... etc